

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02864

Numéro SIREN : 822 459 764

Nom ou dénomination : 2B GOUTTIERE

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2024 sous le numéro de dépôt 3766

SARL 2B GOUTTIERE

129 Rue Compagnons
C/O ALUDECO
34400 LUNEL-VIEL

RCS MONTPELLIER : 822 459 764

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2023

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 8

Certifié conforme le gérant :



CAZES-GODDYN VIA DOMITIA

2 Boulevard de la République

Résidence le Palais

34400 LUNEL

0467830775

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	157 000		157 000	157 000				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	157 000		157 000	157 000				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances							
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	24 850		24 850	26 139	1 289-	4.93-		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	24 850		24 850	26 139	1 289-	4.93-		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	181 850		181 850	183 139	1 289-	0.70-		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

CB

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000		5 000			
	Réserves						
	Réserve légale	500		500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	129 384		97 795		31 588	32.30
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	21 651		31 588		9 937-	31.46-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	156 534		134 884		21 651	16.05
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	20 461		41 034		20 573-	50.14-
	Concours bancaires courants						
Emprunts et dettes financières diverses	3 664		6 039		2 375-	39.33-	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
DETTES (1)	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366		358		8	2.35
	Dettes fiscales et sociales						
	Autres dettes	825		825			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	25 315		48 255		22 940-	47.54-
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	181 850		183 139		1 289-	0.70-

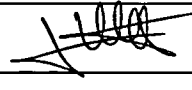
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

25 315 20 653

CB

COMPTE DE RESULTAT

Certifié conforme le gérant



	Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	Euros	%		
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 423	2 300	123	5.35	
Impôts, taxes et versements assimilés			732	724	8	1.10	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			3 155	3 024	131	4.33	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 155-	3 024-	131-	4.33-	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CB

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		
	30/09/2023	12	30/09/2022	12	
			Ecart N / N-1		
			Euros	%	
Produits financiers					
Produits financiers de participations (3)	25 000		35 000	10 000-	28.57-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)					
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total V	25 000		35 000	10 000-	28.57-
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)	194		388	194-	49.93-
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total VI	194		388	194-	49.93-
2. Résultat financier (V-VI)	24 806		34 612	9 806-	28.33-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	21 651		31 588	9 937-	31.46-
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Total VII					
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Total VIII					
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
Total des produits (I+III+V+VII)	25 000		35 000	10 000-	28.57-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 349		3 412	63-	1.83-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	21 651		31 588	9 937-	31.46-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

CB

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 181 849.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 21 650.75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	157 000		
TOTAL	157 000		
TOTAL GENERAL	157 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			157 000	157 000
TOTAL			157 000	157 000
TOTAL GENERAL			157 000	157 000

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	191	191		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	20 270	20 270		
Fournisseurs et comptes rattachés	366	366		
Groupe et associés	3 664	3 664		
Autres dettes	825	825		
TOTAL	25 315	25 315		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 381			

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

CB

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 270
Total	20 270

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : BNP PARIBAS
Montant initial de cette garantie : 157 000
Montant restant dû en capital : 20 270
Date de fin d'échéance de la garantie : 08/10/2023
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DES PARTS SOCIALES

CB

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 FEVRIER 2024**

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 21 651 €.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts. En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21 651 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice :** 21 651 euros.

Section 2 - Affectation

-- **Au report à nouveau, soit :** 21 651 euros

- *Solde du report à nouveau créditeur :* 151 035 euros

Section 3 - Dividendes

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a pas été distribué au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION- POUVOIRS POUR FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 FEVRIER 2024**

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 21 651 €.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts. En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21 651 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice :** 21 651 euros.

Section 2 - Affectation

- - **Au report à nouveau, soit :** 21 651 euros

- **Solde du report à nouveau créditeur :** 151 035 euros

Section 3 - Dividendes

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a pas été distribué au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION- POUVOIRS POUR FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

certifiée conforme
le gérant

2B GOUTTIERE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 129 rue des Compagnons
34400 LUNEL VIEL
RCS MONTPELLIER 822 459 764

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 FEVRIER 2024

EXTRAIT

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21 651 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 21 651 euros.

Section 2 - Affectation

- - Au report à nouveau, soit : 21 651 euros

- Solde du report à nouveau créditeur : 151 035 euros

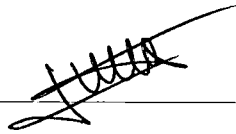
Section 3 - Dividendes

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a pas été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cyril BLASY,
Cogérant et associé

Christophe BOUSQUET,
Cogérant et associé



certifié conforme
le gérant

2B GOUTTIERE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : 129 rue des Compagnons

34400 LUNEL VIEL

RCS MONTPELLIER 822 459 764

~~1/11/24~~

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 FEVRIER 2024

EXTRAIT

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21 651 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice** : 21 651 euros.

Section 2 - Affectation

- **Au report à nouveau**, soit : 21 651 euros

- *Solde du report à nouveau créditeur* : 151 035 euros

Section 3 - Dividendes

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a pas été distribué au cours des trois derniers exercices.
